

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 29 Février 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :
16 TitulairesPouvoirs :
4Votants :
20 Pour
0 Contre
0 AbstentionsDate de la convocation :
21 Février 2024**Délibération n°**
2024.02.05**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf février**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Roland LONJON, Laurent BERNARD.

Ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Laurent DUPLOMB a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents :**OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE 2024**

Monsieur le Président expose qu'afin de poursuivre le programme d'investissements du SYMPTTOM pour l'exercice 2024, il est nécessaire de disposer d'une ou de plusieurs lignes de crédit.

Il rappelle que cette avance de trésorerie permet de maîtriser le décalage temporaire entre le paiement des dépenses, et l'encaissement des recettes.

Généralement, le montant maximum est de l'ordre de 10 % du BP soit jusqu'à 1 500 000 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le principe d'ouverture de crédits de trésorerie pour un montant de 1 500 000 € si le besoin est justifié.
- **CHARGE** le Président à consulter différents établissements spécialisés.

- **AUTORISE** le Président à signer cette ou ces lignes de crédit auprès de ou des établissements dont l'offre est la mieux adaptée pour un montant total de 1 500 000 € et pour une durée d'un an ainsi que tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président,



Jean-Paul LYONNET